

Bilan réunion Zoom du 22 février 2021

Présent.e.s :

Agnes Saal : Haut fonctionnaire à l'égalité - diversité / ministère de la culture

Paul Vautrin : Chargé de mission Egalité – Diversité / ministère de la culture

Zoé Imbert : En apprentissage auprès d'Agnes Saal

Lara Goussebaile : Chargée de mission cirque / arts de la rue à la DGCA

HF Aura / Mouvement HF (Fanny Vrinat)

Les Tenaces (Yaelle Antoine / Marion Guyez)

Fédération Aura des Arts de la rue / Commission Egalité Fédération des Arts de la rue (Nathalie Veuillet)

Collectif Féministe contre le Viol / CFCV (Sophie Lascombes)

Excusé :

Syndicat des Cirques et compagnies de Création / SCC (Yannis Jean, délégué général)

Agnès Saal nous rappelle,

-que la 9ème édition de l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes va paraître prochainement,

-que la nouvelle feuille de route égalité 2020/2022 a été présentée à la ministre en janvier dernier et va nous être envoyée.

-qu'il y a une vraie volonté de mettre en place le principe d'éga-conditionnalité ("conditionnement des aides au respect d'obligations légales/d'engagements en matière d'égalité/de lutte contre les violences sexuelles et sexistes"), et de voir progresser la part des femmes dans les programmations. Il y a eu demande à toutes les institutions financées par la DGCA de faire remonter leurs chiffres, mais très peu de chiffres ont été reçus. Le syndeac a déclaré faire pression.

Il faut une base de comptage soutenue par l'Etat et les collectivités territoriales

-que le champ des violence sexistes et sexuelles est particulièrement pris au sérieux

Fanny Vrinat (HF) refait un point sur les sujets qui ont été abordés sur les rencontres précédentes et notamment sur celle avec Audiens. **Quelles avancées ?**

Rappel :

Le SCC appuyé par nos autres organisations, propose de mettre en place **une aide au retour à l'emploi pour les artistes à haute intensité physique** (artistes de cirque...). Cette aide à l'employeur choisi par l'artiste permettrait de prendre en charge l'équivalent de 5 semaines de travail (sur la base du salaire minimum conventionnel + 20% permettant de prendre également en charge les déplacements et hébergements de l'artiste), en répétition ou en exploitation.

Cela permettrait aux artistes de retour de congés maternité de renouer rapidement le lien avec le milieu professionnel et de ne pas être éloigné des plateaux trop longtemps.

Cette aide serait attribuée pour un retour dans les 9 mois suivant l'accouchement.

Un accompagnement complémentaire par la médecine du travail pourrait également être envisagé.

Cette aide pourrait être prise en charge par le Ministère de la Culture et le Fonds d'aide à la reconversion des artistes de cirque et chorégraphiques abondé par l'Afdas et Audiens. L'aide pourrait être supérieure en cas de grossesses multiples (coefficient à voir)

- Demande de **rallonger le congé maternité pour les artistes « du corps »** (avant et après), et non d'un arrêt maladie souvent utilisé en rallonge et moins bien indemnisé..
- Demande de **prise en charge d'un accompagnement de santé spécifique préventif** (ostéopathie, acupuncture, autres médecines non conventionnelles...)

- **Garde d'enfants** : Renforcer l'information et les dispositifs d'aides d'accompagnement des parents par les gardes d'enfants en tournée et assouplir le dispositif déjà existant : prise en charges des frais, hébergement, transport, etc d'un.e proche aidant car beaucoup de difficultés à trouver des personnes compétentes au pied levé et sur une courte durée. Permettre un accès facilité aux crèches locales en tournée ou en résidence
- Mettre en place un **fond de professionnalisation « Coaching de femmes dirigeantes »** / avancée dans la hiérarchie, accompagner la valorisation et l'évolution du parcours pro. L'alternative à la reconversion professionnelle brutal et totale, souvent sous qualifiée et subie

Est ce que ces points et ces demandes ne peuvent avancer que par l'initiative d'Audiens ? Mais également par l'intermédiaire du ministère du travail ?

Lara Goussebaile se propose de les faire remonter auprès du ministère du Travail et du ministère de la santé et des affaires sociales, dans le cas où leur compétence sur les différentes revendications seraient confirmées.

Intervention de Sophie Lascombes (CFCV), sur le domaine des violences sexuelles et sexistes :

Bonjour

Je voudrais commencer par vous remercier de votre engagement dans l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cirque et les arts de la rue et la lutte contre les violences sexuelles. Ma présence à ces rencontres en tant qu'administratrice au sein du CFCV est un réel signe de votre volonté d'impliquer une association de terrain reconnue sur le sujet.

Un engagement d'autant plus important au vu de l'actualité et de l'ampleur que prend la parole des victimes de violences sexuelles dans la société civile.

Je serais courte, j'ai deux axes de réflexion dont je voudrais discuter avec vous :

En premier lieu : vous aviez souligné avec pertinence la nécessité de faire un état des lieux des dispositifs déjà existants avant d'établir un plan d'action :

- *Quelle évaluation faites vous aujourd'hui de ces dispositifs ?*
- *Savez-vous si d'autres structures d'écoute doivent être créées en plus des 2 déjà créées depuis 2017 ?*
- *Quelle plus-value y voyez vous dans l'accompagnement des victimes ?*

Interrogation numéro 2 : afin de continuer à anticiper et répondre aux besoins déjà signalés, plutôt que de répondre dans l'urgence (ce qu'on peut voir en ce moment par exemple avec la crise que rencontrent les Sciences Po avec le #SciencesPorcs), quelles pistes d'actions envisagez-vous ?

Ils me semblent que plusieurs actions permettraient d'apporter une réponse :

- *L'organisation d'Etats généraux sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, comme fait dans le cinéma par le Collectif 50/50*
- *La mise en place d'un RETEX (retour d'expérience) pluridisciplinaire afin de faire le point sur les situations traitées et la réflexion collective pour prévenir la répétition des violences. Je serais très heureuse de pouvoir y apporter ma contribution et vous faire part des très nombreux retours et difficultés dont on me fait part ces derniers temps.*
- *L'intégration dans le cadre de l'obtention du nouveau Diplôme d'Etat de Professeur de cirque d'un QCM sur les violences sexistes et sexuelles : une solution adoptée par exemple par les facs de médecine pour que les étudiants prennent en compte la question*

Je vous remercie de votre écoute

Agnès Saal revient sur les cellules d'écoute « Allosexisme » « Allodiscrim » et celle de la FESAC /

AUDIENS créée en juin 2020 et qui est à ce jour encore très peu saisie. Cela remet en cause les outils de communication , les amplitudes d'horaires pas suffisantes...

Il faut d'avantage communiquer sur les dispositifs et fonctionnement de ces cellules via la feuille de route Egalité 20/22 du Ministère de la Culture

..De nouvelles modalités sont donc censées voir le jour

Et l'idée est de « booster » cette cellule plutôt que d'en créer une nouvelle.

Indépendamment de ces cellules, Agnès Saal rappelle l'importance de faire remonter, le cas échéant, au ministère, certaines situations, qui seront ensuite signalées au procureur de la république et à la justice.

Prise de parole Sophie Lascombes :

Nous pouvons constater que le cinéma a eu cette année, des engagements forts sur la question des luttes contre les violences sexistes et sexuelles.

De la prévention à la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, un signal fort a été envoyé à la profession, à chacun, chacune.

Le cirque n'est pas en marge du sujet.

Pourtant sur le terrain, il n'est pas de signe fort.

Ce serait une avancée importante pour que les futur.e.s professionnel.les fassent leur choix d'école de formation, non pas en se demandant laquelle, lesquelles il faut éviter, mais plutôt laquelle, lesquelles sont porteuses d'avenir possible dans la profession. Question qui se retrouve aussi dans le choix des compagnies pour qui travailler.

...

Le ministère travaille actuellement avec l'Afdas sur la mise en place d'une formation autour des violences.

L'idée d'un protocole d'engagement des structures culturelles (comme celui du CNM: <https://cnm.fr/protocole-contre-le-harcelement-sexiste-et-les-violences-sexuelles/>) est un dispositif à imaginer dans les autres domaines.

Yaelle Antoine (Les Tenaces), informe de la rencontre / formation autour ds violences sexuelles et sexistes organisée par Les Tenaces le 9 avril 2021.

Y a t il un fléchage de financement spécifique par les DRAC envisagé pour les structures travaillant sur ce sujet ?

Agnès Saal rappelle qu'il y a un.e référent.e Egalité dans chaque DRAC.

Le montant financier alloué aux compagnies dirigées par des femmes est encore inférieur que pour les hommes. Il faut rééquilibrer les aides

La DGCA annonce que des crédits supplémentaires sont projetés sur 2021. Il y a la volonté de rééquilibrer les financements alloués.

Marion Guyez (Les Tenaces) dit qu'il manque une ligne budgétaire dédiée à l'Égalité au niveau des DRAC

A ceci est répondu qu'il n'existe pas de ligne budgétaire dédiée car la politique égalité et lutte contre les discriminations infuse l'ensemble des politiques internes et externes du Ministère. Les directeurs et directrices des affaires culturelles en particulier sont évalué.e.s chaque année selon leur application de cette politique au cours de leur entretien professionnel.

Nathalie Veillet (Fédé Arts de la rue), expose le travail de chiffrage effectué récemment par la commission Égalité de la Fédération des Arts de la rue, au niveau des CNAREP et des grands festivals.

Comptage : Demande d'une enveloppe pour embaucher quelqu'un.e pour du comptage sur 2017 / 2018 / 2019. L'idée est d'effectuer un comptage fin sur le secteur des Arts de la Rue au niveau national en en détails par région, à partir des contrats de cession. C'est un petit secteur donc réalisable (14 CNAREP et une dizaine de gros festival) et cela permettrait de créer une exemplarité afin que les autres structures culturelles finissent enfin par donner leurs chiffres.

Plafond de verre : Travail sur la mise en place d'une formation « Brisons le plafond de verre » par la commission Égalité de la Fédération des Arts de la rue

Demande au ministère d'une contribution à cette formation ainsi que le label du Ministère de la Culture.

Agnès Saal : « Pour obtenir des données, le seul moyen est d'appliquer des sanctions (suppression des subventions) »

Nathalie Veillet : « Oui, mais en attendant il faut agir » (Acquiescement de Mme Saal.)

=> Adresser à Agnès Saal 1 proposition de méthode de comptage, de périmètre, de calendrier et chiffrer le montant nécessaire afin qu'elle puisse voir comment nous aider.

=> Adresser à Agnès Saal le dispositif de la formation « Brisons le plafond de verre »

=> Faire remonter à Agnès Saal tous les chiffres et études chiffrées que nous éditons (comptages récents de la fédé arts de la rue, de HF, des Tenaces...)